

Texte paru dans la revue Les Temps Modernes, Août-septembre 1999, n° 605

Smaïn Laacher

CRITIQUE DE L'ARGENT ET MORALES DES ECHANGES

L'exemple des systèmes d'échange local

Depuis quelques années, les critiques de ce qu'il est convenu de nommer la mondialisation se font plus systématiques, plus précises mais aussi plus pédagogiques. Ces critiques ont suscité des initiatives concrètes, ont rendu possibles des rencontres qui semblaient improbables il y a encore peu de temps (entre intellectuels, militants et chômeurs, etc.), et ont institutionnalisé des lieux de réflexions. Ce que l'on tente d'éviter, c'est une « sortie de crise » à la manière du capitalisme anglais ou américain, qui se traduirait par la création, en grand nombre, d'emplois pour « sous-prolétaires » et par un remarquable développement de la misère sociale et économique.

Travailler à démentir cette perspective passe par la démonstration pratique que les régimes économiques et les modes de gouvernement des hommes ne sont pas des faits de nature, inaccessibles à la raison et à l'action. En un mot, que le capitalisme cynique et sans entrave n'est pas un destin mais une configuration historique, une forme parmi d'autres d'organisation du monde, donc potentiellement révocable.

Cette « croyance », certes fragile mais de plus en plus partagée, trouve une de ses traductions dans l'apparition, à la fin de l'année 1994, des systèmes d'échange local (SEL). Ces derniers ont pour vocation de « Promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de services de voisinage. Ces échanges sont effectués de gré à gré entre les adhérents, selon les offres et les demandes de chacun ». Plus largement, la grande originalité des SEL réside dans leur manière de produire de la solidarité en régulant les échanges économiques et symboliques à partir d'une unité de compte locale dont le nom varie en fonction des groupes : le Pavé à Saint-Quentin-en-Yvelines, la Noix à Périgeux, le Piaf pour Paris, etc.

Redéfinir, dans les limites actuelles des rapports de forces symboliques et des contraintes juridiques, les liens de subordination du politique aux impératifs de l'économie capitaliste et au primat de l'argent, c'est l'une des idées essentielles des systèmes d'échange local. Cette préoccupation indique sans équivoque que les SEL sont éminemment politiques parce que contemporains de l'existence d'un chômage de masse et d'un accroissement de la pauvreté.

Depuis ses débuts, cette expérience suscite de nombreux débats. C'est essentiellement autour des deux instruments de mesure utilisés par les SEL, la monnaie-temps et la monnaie non convertible, que se construisent les controverses fondamentales sur leur nature politique, leur originalité culturelle et historique, leur capacité à universaliser des « alternatives » socio-économiques qui dépasseraient l'espace restreint du « local ». Ces débats prennent une acuité particulière lorsqu'il s'agit de juger concrètement du degré de subversion attaché à l'une ou l'autre des deux monnaies locales que nous venons d'évoquer.

LES SEL, LA MONNAIE ET L'ECONOMIE MARCHANDE

Précisons d'emblée que l'unité de compte ou la monnaie locale utilisée par les SEL (grain de sel, piaf, etc.) est éloignée, en nature et en équivalence, de la monnaie d'Etat, dans la mesure où elle n'a cours que dans la communauté d'adhérents qui l'adopte, et qu'elle ne vaut que pour eux et seulement entre eux. Elle n'est pas convertible et ne peut donc en aucune manière rivaliser avec la monnaie officielle. Mais ce statut n'en fait pas pour autant une monnaie privée dans la mesure où chacun ne peut, selon ses besoins ou son bon vouloir, fabriquer ou refuser des « pavés », des « grains de sel » ou des « piafs » : le pouvoir de création monétaire est collectif et non confisqué par quelques-uns. C'est le groupe qui en est le dépositaire.

Dans la pratique, cette « monnaie communautaire » est à la fois un moyen d'accès immédiat à des biens, des services et des savoirs, et un mode de gouvernement des échanges et des relations entre les personnes, fondés sur la confiance et l'égalité. Ces deux mécanismes sont consubstantiellement liés. Le premier autorise le second ; celui-ci ne peut se reproduire dans la stabilité et au profit de tous que si tous respectent la nature et la vocation profonde de cette monnaie : une monnaie d'échange non spéculative, et dont le

crédit est gratuit.

A ce stade de la description, on pourrait penser que tous les SEL obéissent aux mêmes principes d'organisation, qu'ils ont une même représentation du rôle d'une monnaie locale et que, par conséquent, l'usage de celle-ci est partout identique. Il n'en est rien. Certes, il existe un air de familiarité entre les différents SEL, qui réside, pour l'essentiel, dans une commune volonté de créer un instrument de mesure des valeurs, autant dire ce qu'on appelle communément une monnaie, mais soumise à une morale égalitaire des échanges ou, plus largement, à une économie morale.

Les différences entre les groupes sont loin d'être négligeables en particulier quand elles touchent au choix de la monnaie utilisée pour mesurer la valeur des échanges. Dans ce cas, ce qui est en jeu, ce n'est pas en soi l'égalité ou la solidarité, mais le degré de rupture avec les mécanismes traditionnels de régulation des échanges marchands. Par exemple, certains SEL adoptent, comme mode dominant d'équivalence des valeurs, la monnaie-temps, qualifiée aussi de monnaie-travail. Ce choix est parfois explicitement codifié dans les statuts et donc s'impose à tous les adhérents. D'autres SEL laissent en revanche aux adhérents la possibilité d'effectuer leurs échanges selon l'équivalent qui leur convient ; cela peut être la monnaie-temps, le don, le troc , ou la monnaie non convertible dont la parité n'est pas éloignée du franc mais quasi systématiquement inférieure à sa valeur. Dans les faits, au sein de ces SEL, la monnaie non convertible est l'équivalent universel dominant sur lequel s'appuie la majorité des adhérents pour évaluer la valeur des objets échangés dans des conditions familières et en toute sécurité.

MONNAIE « CONSERVATRICE » ET MONNAIE « EGALITAIRE »

Ces deux monnaies sont dans la réalité des monnaies politiques impliquant des liens sociaux propres ; deux manières d'organiser le monde des relations entre les personnes et la circulation des biens économiques et symboliques. La monnaie non convertible renvoie à un type de relations où les prix sont « librement » fixés. Elle n'impose aucune obligation dans le domaine de l'équivalence des échanges. Les transactions sont négociées et les prix sont des prix d'estime : ils sont déterminés en fonction de la qualité de la relation, des affinités psychologiques et sociales, etc. Bref, ils sont du ressort de la responsabilité de chaque adhérent, avec tout de même cette contrainte symbolique majeure : l'échange (la

vente et l'achat dans un autre langage) et la négociation qui l'accompagne ne doivent jamais se soustraire à l'impératif de solidarité économique (au sens large). Mais si les biens et les services échangés dans ce cadre-là ne peuvent être officiellement instrumentalisés en vue d'une thésaurisation ou de l'obtention d'un pouvoir de domination, il n'en est pas moins vrai que leurs « coûts » et donc leur valeur matérielle et symbolique, dépendront de facteurs implicites et explicites comme la rareté de l'offre, l'abondance de la demande, le prestige, l'utilité sociale, la qualification, le capital scolaire, etc. Autant de ressources, nobles ou vulgaires, qui se sont constituées dans une société fondée sur l'inégalité des statuts et des conditions et qui ont fait l'objet, de la part de l'Etat et des institutions, d'un travail d'universalisation et de légitimation.

Dans les SEL qui ont imposé la monnaie-temps comme mode d'accès et de régulation des échanges, la volonté affichée est de s'écarter le plus possible des règles et des représentations qui fixent et légitiment les inégalités sociales et statutaires. Les responsables du SEL d'Ivry (baptisé CIEL) ont pour leur part choisi d'aligner leur unité sur la minute et justifient ainsi cette décision collective : « Une heure est égale à soixante trucs. Cela signifie qu'il n'est établi entre les différents savoirs et savoir-faire aucune hiérarchie. Pas de tâche valorisante ou dévalorisante parce que il n'y a pas pour nous de tâche valorisée ou dévalorisée (...) Dès la création du CIEL, les fondateurs n'ont pas souhaité créer un système qui se contenterait - même si la nécessité en est évidente - de pallier le manque d'argent et de lien social. Le CIEL permet à ses adhérents, chacun à leur mesure, d'être acteur d'un système détaché dans ses pratiques des références habituelles à l'argent et aux hiérarchies sociales ».

Dans cette perspective, il s'agit de maîtriser et de modifier collectivement et par le droit (le règlement intérieur), les mécanismes de reproduction de l'échange inégal. D'une « logique capitaliste » insidieusement réintroduite dans les SEL qui fonctionnent à la monnaie non convertible, on bascule alors dans un volontarisme qui inscrit les échanges dans une complète égalité : alors que dans un SEL à monnaie non convertible, il n'est pas impossible, en tout cas nullement proscrit, qu'une heure d'expertise comptable puisse valoir 500 piafs et une heure de ménage 70 piafs, dans les SEL à monnaie-temps, une heure d'un expert comptable est égale ou vaut une heure de travail de ménage. Et pour mieux parfaire cette égalité, mais cette fois-ci sur le plan strictement monétaire, il n'est pas

autorisé de dépasser un seuil de créances et de dettes afin de limiter tout processus de thésaurisation ou d'endettement.

Mais cet égalitarisme économique n'est pas généralisable, car tous les échanges ne sont pas de même nature et ne se plient pas aussi facilement à un désir d'égalité, même collectivement désiré. La monnaie-temps peut sans inconvénient être utilisée pour les services et les compétences mais devient inopérante quand il s'agit de l'échange de biens (une voiture, un ordinateur, des légumes, etc.). « Comment en effet convertir un kilo de carottes en heures de travail étant entendu que certains producteurs de carottes vont avoir des tracteurs, d'autres des chevaux, d'autres..., que certains vont travailler à plusieurs, tout seul..., surfer sur des héritages, démarrer à poil dans la vie... ? » . Cette extrême difficulté à convertir des biens et des produits en heures d'activités est contournée soit en instituant une logique du troc non comptabilisé, soit plus simplement encore en laissant toute liberté aux adhérents de définir eux-mêmes, cette fois-ci à l'aide de la monnaie non convertible, la valeur des biens échangés.

Cette diversité des pratiques monétaires et des modes de régulations des échanges qui leurs sont liés, peut bien évidemment trouver ses principes de justification dans des théories politiques ou des positions idéologiques affirmées. C'est souvent le cas pour les SEL qui se présentent comme « égalitaires » ou ont l'ambition de construire officiellement, en leur sein, des rapports sociaux égalitaires. En fait, les SEL français ne sont pas sans filiations théoriques et historiques. Pour l'essentiel, ces filiations trouvent leur origine dans le monde anglo-saxon (USA et Canada), et dans les multiples expériences communautaires d'entraide et d'échanges égalitaires qui s'y sont déroulées dans les années 60 et 70 .

Le « retour à la terre », la mise en place de réseaux d'échanges de savoirs et de services mesurés en heure ou en point (la monnaie-temps), en particulier dans les régions frappées par les fermetures d'industries minières comme à Vancouver au Canada, la lente mais irréversible montée du chômage dans l'ensemble des pays occidentaux, les premières critiques, au début des années 70 de l'Etat du Welfare au nom de la rigueur budgétaire et de la restructuration des dépenses publiques, sont autant de facteurs historiques qui ont contribué à inscrire dans la réalité ce qui n'était qu'une utopie portée par les mouvements culturels et politiques alternatifs : échanger sans argent.

L'ambition des fondateurs des premiers Local Exchange Trading Système (LETS) qui

apparaissent à la fin des années 1970 aux USA et au Canada, quels que soient les critères « monétaires » adoptés, la structure des échanges et les principes idéologiques affichés, est au fond semblable : créer une « monnaie locale » que les citoyens maîtrisent. Une monnaie qui n'enrichirait pas davantage les riches, mais serait en quelque sorte un bien commun au service des besoins collectifs. Les SEL français sont les héritiers de cette période riche en critiques du « modèle de développement capitaliste » et fertile en initiatives politiques.

Hier, dans les années 60 et 70, s'esquissait sous formes de débats, de productions théoriques et d'expérimentations sociales, la nécessité « de vivre et de consommer autrement ». Ce qui était recherché et qui n'a pu s'inscrire dans la durée, c'était la construction « d'alternatives » aux modèles dominants. La situation de l'emploi et sa capacité à protéger n'étaient pas à l'époque aussi dégradées. Aujourd'hui, parce que l'argent fait défaut pour des millions de personnes, annulant du même coup ce qu'il autorise quand on le possède (projet, sécurité, relations sociales, droits, reconnaissance, etc.), c'est dans l'urgence que s'échafaudent les expériences sociales et que peuvent s'exprimer les indignations et les passions politiques. Il n'est pas schématique de dire que les SEL sont un effet conjugué de la raréfaction de l'emploi, de la faiblesse de la solidarité étatique, et de l'effritement, voire de la disparition pour un grand nombre de personnes, de dispositifs traditionnels de socialisation et d'insertion comme la famille, les relations de voisinage, l'univers professionnel lié à un emploi stable, le tissu associatif, l'engagement politique, etc.

COOPERATION ET CRITIQUE SOCIALE

Il faut cependant souligner que dans l'ensemble, c'est en dehors ou à côté des luttes politiques et des clivages idéologiques traditionnels que s'expérimentent ces « nouveaux » principes de justice. En s'informant, en imitant, en améliorant, en confrontant, en essayant, etc. Cette relative imprécision des origines, ce flou dans l'ordre des frontières avec d'autres espaces producteurs de solidarité (économie sociale, réseaux d'échanges de savoirs, coopératives, etc.), un souci commun de l'échange le moins inégal possible, sont autant de conditions structurelles pour faire exister et maintenir des principes universaux partagés par tous les SEL, quel que soit leur choix monétaire. Ces principes sont la coopération, la réciprocité et l'obligation de rendre.

Ils sont à la source de débats et de controverses sur la finalité de l'organisation politique : dans une société de rareté et d'inégalité d'accès à des biens qui devraient être des biens communs, comme la santé, l'éducation, la culture, l'emploi, etc., qu'est ce que chacun est en droit d'attendre de tous, et qu'est ce qu'on est en droit d'attendre de chacun ? La question peut-être posée différemment : comment traduire ces principes universaux que sont la coopération, la réciprocité et l'obligation de rendre, en relations ordinaires ou en rapports sociaux, et non plus se contenter de les rappeler au monde ou de ne les voir se manifester que lors d'occasions ritualisées ? Cette volonté de passer à l'acte, d'instituer une morale des échanges par l'apprentissage et la maîtrise de nouveaux usages monétaires peut s'observer dans le domaine de l'engagement individuel et collectif au sein des SEL. Cet engagement implique et développe à la fois, pour tous, un sens aigu de la responsabilité et une éthique de la générosité. On identifie trop souvent ces formes d'obligations morales à la notion commune et un peu vague de solidarité, négligeant ainsi ce à quoi concrètement elles obligent.

Dans un système d'échange local, les échanges entre les adhérents ne peuvent pas s'interpréter seulement comme un moment ou une recherche de convivialité, d'élan vers l'autre, voire même comme une possibilité d'accès, commode, facile et à un moindre coût, à des biens de consommation courante. L'échange et la circulation en toutes circonstances des biens, des services et de la parole au sein du groupe doivent être la marque d'un véritable souci du monde, d'un intérêt pour autrui et pour le monde public .

La politique, la culture et l'économie ne sont plus pensées et vécues comme des sphères séparées. Les unes et les autres doivent s'intéresser à la manière dont va le monde, à la façon « dont il apparaît à ceux qui le partagent » (Hannah Arendt). Les unes et les autres doivent être attentives et sensibles aux conditions d'existence et à la « qualité du séjour » offert par le monde dans lequel nous sommes de passage. François Terris, l'un des fondateurs du premier SEL français le traduit à sa manière en écrivant : « Nous vivons quelques quatre vingt années sur cette petite planète soit environ 700 000 heures. De ce temps, nous utilisons autour de 40 000 heures à « travailler » (la mère de famille qui travaille fait au moins le double et remplit son contrat d'une manière non reconnue). Quel est le rôle de ce travail ? » .

Ce souci du bien collectif ou cette générosité politique ne peut pas s'exprimer à sens

unique dans les SEL : des « possédants » (un emploi, un salaire, des compétences, etc.), vers les plus démunis. Si tel était le cas, les SEL ne seraient qu'une structure de plus dans la liste déjà longue des dispositifs de lutte contre l'exclusion. Au contraire, la diversité des compétences et des ressources au sein d'un SEL permet dans un premier temps une « entraide » de qualité (tout le contraire de l'aide aux pauvres) et à terme, parce que la vocation d'un SEL est de favoriser la valeur d'usage par rapport à la valeur marchande, il peut s'envisager comme un véritable « cercle de coopération » dans lequel « des producteurs associés » échangeront et mettront en œuvre des compétences qui ont été acquises à l'aide et au sein de macro-structures et sur les marchés appropriés.

En témoigne la quantité et la nature des biens et services échangés. Prenons deux exemples : le SEL pyrénéen (premier SEL français) situé en Ariège et dont les 350 adhérents sont dans leur grande majorité des « néoruraux », et le SEL de Paris, très certainement l'un des SEL français qui totalise le plus grand nombre d'adhérents : 400 au dernier recensement de mai 1999. Pour ce dernier, entre le 1er février 1998 et le 1er mars 1999, les quatre rubriques les plus importantes en nombre d'échanges et en Piafs (nom donné à la monnaie locale) sont les suivantes : « Transport-Service », « Travaux administratifs-Education », « Hygiène corporelle et mentale » et « Bâtiment ».

Rubrique Montants en piafs Nombre d'échanges

Transport-Service 137 777 581

Travaux administratifs Education 139 348 479

Hygiène corporelle et mentale 107 225 454

Bâtiment 115 496 252

Les rubriques « travaux administratifs-Education » et « Hygiène corporelle et mentale » (massage, diététique, ésotérisme, etc.) constituent à elles seules un peu plus de la moitié des échanges (933). Dans l'une et l'autre de ces deux rubriques, les services échangés nécessitent à la fois une forte accumulation antérieure de capital scolaire, en tout cas un réel intérêt pour la culture cultivée (livres spirituels, cours de piano, rédaction de CV, informatique, cours de langue, etc.) et la maîtrise technique d'une culture psychologique (numérologie, yoga, « massage ésotérique », etc.), tout entière organisée et dominée par un

souci du relationnel comme une fin en soi et comme source de nouvelles sociabilités.

Les SEL ruraux offrent une configuration des échanges relativement peu éloignée des SEL urbains, sauf en termes de volume. Le système d'échange local pyrénéen a réalisé, entre le 1er janvier 1998 et le 1er janvier 1999, 1 800 228 grains de sel en transactions ; ce qui représente une moyenne de 5188 grains par adhérents. En 1995, et par ordre d'importance du nombre d'échanges, l'«Agriculture » (pour l'essentiel des produits alimentaires biologiques) représentait 1006 échanges pour 233194 grains ; le « Transport-service », 494 échanges pour 136129 grains et « Administration-éducation », 243 échanges pour 1099 42 grains.

On imagine sans peine, dans ce cadre, l'importance que revêt la notion de responsabilité et de confiance pour constituer et assurer dans le temps la continuité des échanges. Se retirer des échanges ou adhérer sans jamais échanger, « demander » sans « offrir », tricher ou instrumentaliser le « système », c'est introduire le doute sur « l'authenticité » des sentiments et des intentions de quelques-uns et, à terme, enclencher un processus de désengagement collectif.

Comme on le voit, nous sommes loin de la constitution d'espaces clos pour des populations marginalisées ou ayant « choisi » de vivre en marge. Ceux qui adhèrent à un SEL déclinent diverses raisons qui peuvent être d'ordre politique, conviviale ou économique. Mais jamais il n'est évoqué, en théorie ou en pratique, souterrainement ou publiquement, l'intention de créer une « réserve d'indiens » , ni même une « économie parallèle », comme le tribunal de Foix l'a explicitement suggéré . Cette perspective est non pas impossible en soi, mais dans la configuration actuelle, sociologiquement, économiquement et culturellement, très improbable.

Tout d'abord, la majorité des adhérents des trois cent SEL français ne sont pas des personnes désaffiliées, isolées et sans ressources matérielles et symboliques. Elles sont le plus souvent socialement et professionnellement parfaitement insérées ou, dans le « pire » des cas, en situation de vulnérabilité ou de fragilité. Les SEL peuvent parfois, il est vrai, éviter l'engrenage de la désocialisation et les processus de « décrochage » en permettant aux personnes de se « réintroduire » à un moindre coût psychologique et financier dans le monde des échanges et des relations sociales. Mais ce n'est là ni leur vocation première ni leur fonction objective. Les personnes privées de tout, d'argent, de logement, de travail,

d'amis et de famille, sont accueillies et prises en charge par les associations humanitaires ou caritatives, et non par les SEL.

Par ailleurs, accéder aux échanges dans le cadre d'un SEL, même si celui-ci est numériquement important et actif, n'a jamais permis, à notre connaissance, à aucun adhérent de s'assurer des « revenus » réguliers, mêmes faibles. Le nombre d'adhérents qui échangent peu ou qui n'échangent quasiment jamais sont plus nombreux qu'on ne le croit. Cette impossibilité de créer les conditions d'un profit économique ou financier sous formes de revenus ou de spéculation, annule évidemment toute tentative, pour ceux en particulier dont les conditions de vie sont des plus fragiles (mais c'est tout aussi vrai pour ceux qui sont pourvus de ressources décentes et régulières), de réintroduire de la stabilité dans leur existence et par conséquent de construire des projets individuels ou familiaux en toute sécurité et à long terme.

En fait, l'économie pratiquée par ces groupes doit être entendue quasiment au sens premier du terme : celui d'un art de la bonne administration des biens collectifs au sein d'une communauté d'adhérents. Mais, parce qu'il s'agit de SEL, il importe d'ajouter que cette recherche de la bonne gestion des « affaires domestiques » se déroule dans une situation de redistribution très inégale de ressources matérielles, symboliques et financières, et qu'elle est sous-tendue, pour cette raison fondamentale, par une volonté explicitement politique de réarticuler les relations entre partage des richesses et « démocratie en acte » : celle qui est fondée sur l'action et la participation active des citoyens. Ces multiples aspects, ici rapidement évoqués, ne revêtent pas seulement une importance théorique pour la philosophie politique. Dans les SEL, ces aspects se retraduisent empiriquement en tant que problèmes concrets à affronter et à résoudre collectivement. Comme par exemple, la question du montant autorisé du débit et du crédit, la transparence des comptes, les pouvoirs du groupe comme dépositaire de la création monétaire, les effets sociaux différentiels entre la monnaie-temps et la monnaie locale, la force et les limites de l'économie locale, l'exercice de la démocratie directe, les conditions d'une circulation aussi rapide que possible de la « masse » monétaire, la codification de l'interdiction de thésauriser, etc.

Autant d'enjeux suscitant, par définition, des actions, des paroles et des débats qui dépassent amplement les préoccupations des seuls systèmes d'échanges locaux. Plus

précisément, ces derniers ne regroupent pas des individus privés se définissant et pouvant être identifiés par leurs moeurs monétaires et leur mode d'insertion dans les SEL. Ceux qui adhèrent à un SEL sont d'abord et avant tout les membres d'une communauté politique constituée de citoyens, et non les membres d'une communauté spécifique fonctionnant à l'identification communautaire. Leur espace d'activités est l'espace public. L'institution et la préservation de celui-ci est la condition pour qu'une citoyenneté puisse pleinement s'y déployer et s'y accomplir.

C'est en ce sens que l'on peut affirmer que les activités des adhérents des SEL s'inscrivent explicitement, d'une part, dans le cadre d'une contribution générale : faire, comme le soutenait Aristote en son temps, que l'économie ne se rapporte à nulle autre fin qu'à des fins humaines ; et d'autre part, que ces mêmes activités s'associent à une exigence nouvelle : instaurer une intelligence des faits économiques dans une langue et en des termes qui sont ceux de nos délibérations morales.

SMAÏN LAACHER, (revue Les Temps Modernes, n°605, août-septembre-octobre 1999)